

CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT SÉPARATIF ET MISE EN CONFORMITÉ DES RIVERAINS AVENUE DE PARIS – GRANDE RUE A BESSANCOURT

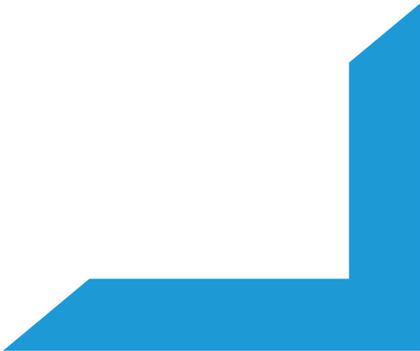
REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION DES RIVERAINS



Jeudi 06/10/2022 à 19h00 Salle Paul Bonneville à Bessancourt



Préambule

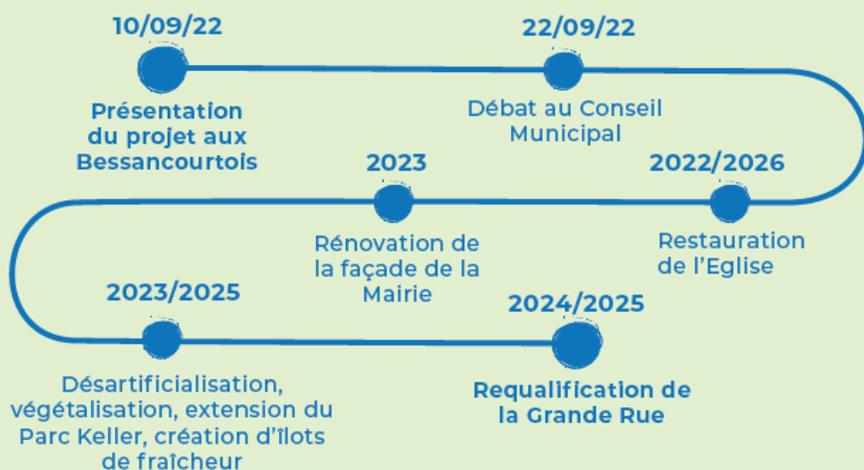


Vers une transition écologique

🏡 Projet d'envergure porté par la Ville

- Aménagement des espaces publics
- Restauration de l'Eglise
- Rénovation de la façade de la Mairie

Les dates clés



Le Centre-Bourg en chiffres

1

HECTARE RÉAMÉNAGÉ

50

ARBRES PLANTÉS

3 à 5

RESTAURANTS AVEC TERRASSES

CRÉATION DE 45%

D'ESPACES VERTS SUPPLÉMENTAIRES

TRANSFERT DES 60

PLACES DE STATIONNEMENT

Bessancourt!

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Patrimoine - Gastronomie

Métamorphose du Centre-Bourg



« Dès 2024, un quartier "zéro émission de gaz à effet de serre" : jardins et espaces verts multipliés, zones piétonnes et cyclables, restaurants avec terrasses. »
Jean-Christophe Poulet, Maire de Bessancourt

L'assainissement existant

🔹 Situation actuelle : réseaux anciens, collecte de type unitaire (eaux usées (EU) + pluviales (EP) dans la même canalisation)

🔹 Conséquences : lors de fortes pluies, déversement d'eaux usées non-traitées au ru de Liesse

🔹 Rappelons que la loi sur l'eau de 2006 a pour objectif le **bon état écologique des milieux aquatiques**. Pour cela, il faut, entre autres, transformer les réseaux unitaires en réseaux séparatifs. C'est l'objectif des travaux du SIARE à Bessancourt

🔹 Volonté forte du SIARE de protéger le milieu naturel



MISE EN SÉPARATIF DE L'ASSAINISSEMENT, À BESSANCOURT

8 septembre 2022

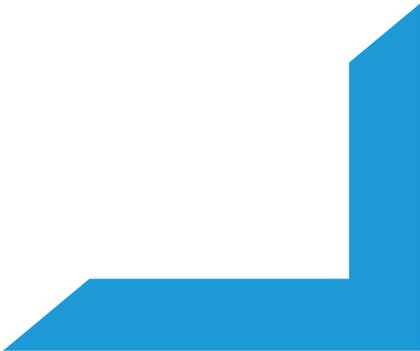
A Bessancourt, le SIARE a lancé un projet d'envergure qui va durer plusieurs années : la création d'un réseau d'assainissement séparatif. Cela permettra de lutter contre la pollution du milieu naturel (rivière, plan d'eau).



Le ru de Liesse, un cours d'eau pollué



Travaux envisagés / Objectifs



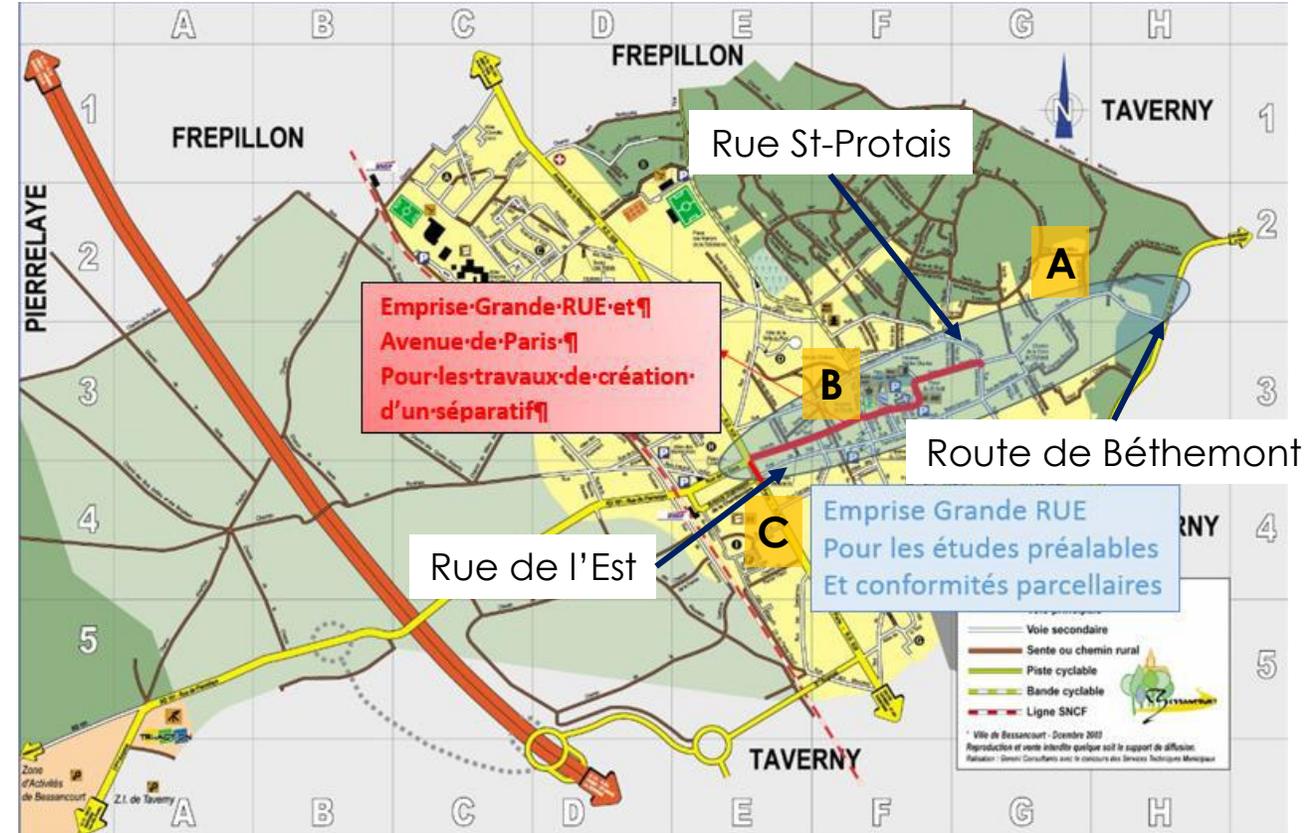
Travaux envisagés

Réseaux d'assainissement existants :

- Réseau séparatif entre la route de Béthemont et la rue St-Protais **A**
- Réseau unitaire entre la rue St-Protais et l'Avenue de Paris **B**
- Raccordement sur le réseau pluvial de transport du SIARE au niveau de la rue de l'Est **C**

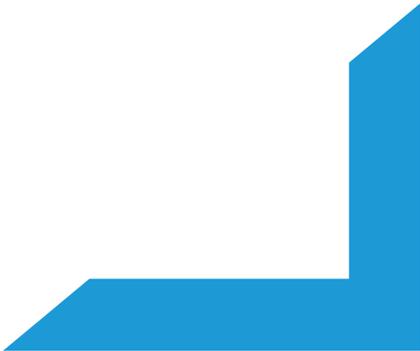
Objectifs du SIARE via la présente opération :

- Mise en séparatif du réseau de collecte EU en domaine public
- Mise en conformité des raccordements des riverains en domaine privé





Acteurs de l'opération



Comité de Pilotage (COFIL)

Maîtrise d'Ouvrage



SIARE

Ville concernée

Bessancourt

BESSANCOURT

Assistant à Maitrise d'Ouvrage



AMODIAG Environnement

Partenaire Technique et
Financier

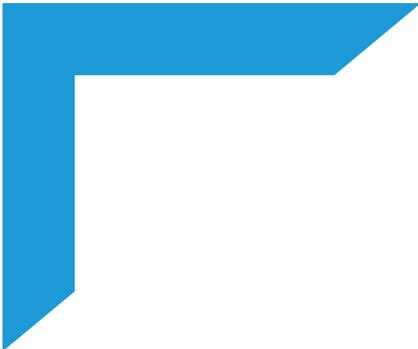


Agence de l'Eau Seine
Normandie

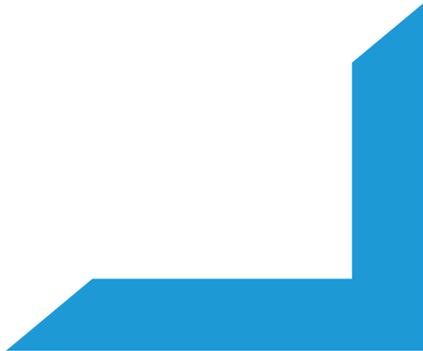
Exploitant



Régie SIARE



Déroulement des enquêtes parcellaires



Où ? Quoi ? Pourquoi ? Comment ? Quand ? Qui ?

- Comprendre le fonctionnement actuel des eaux usées (EU) et pluviales (EP)

▹ Mi-oct-22 → Fin-janv-23



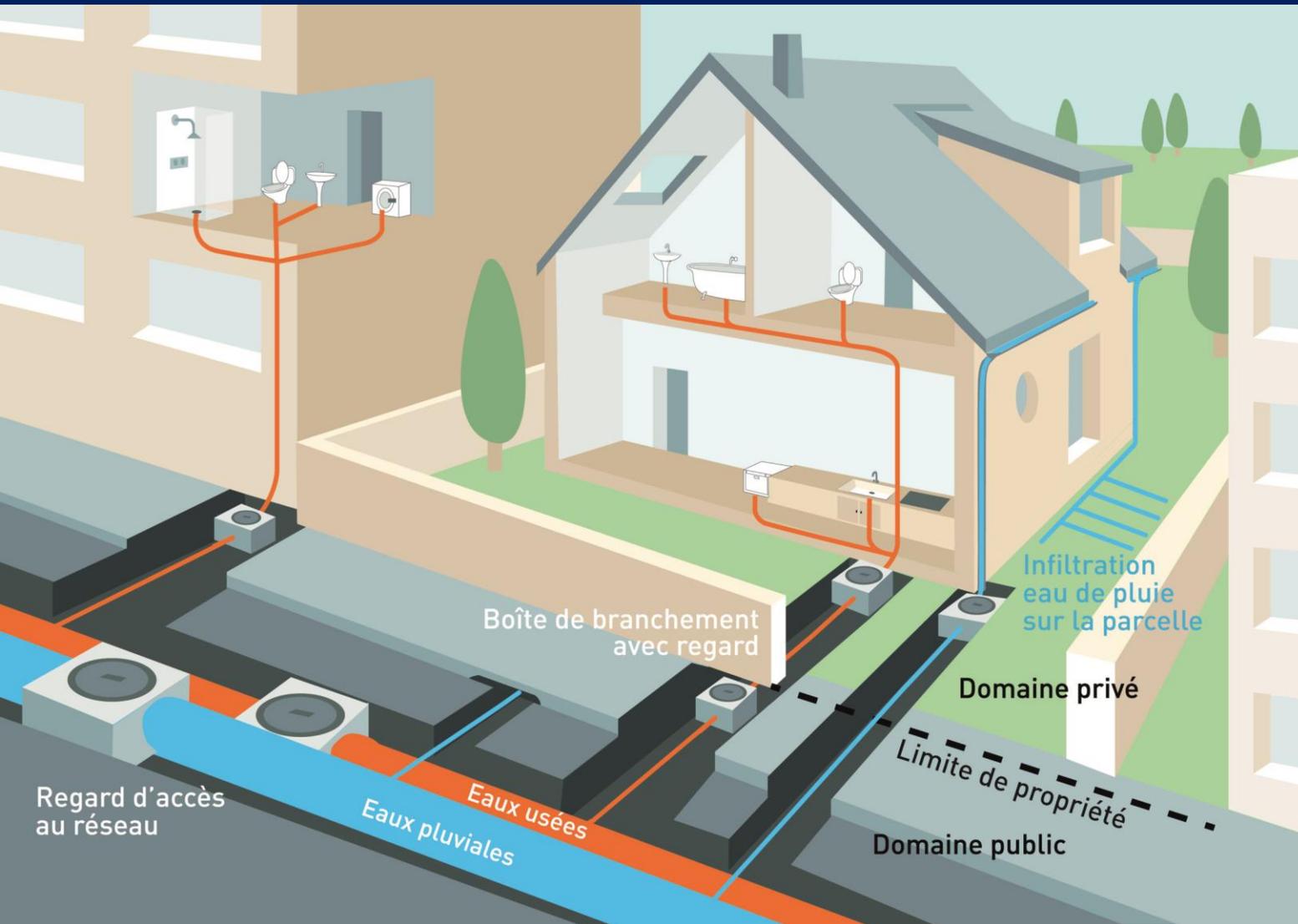
- Au sein de vos parcelles privées

- Définir les éventuels travaux de mise en conformité

- Sur RDV, environ 45 minutes

- Le propriétaire + 2 techniciens Amodiag et/ ou locataire

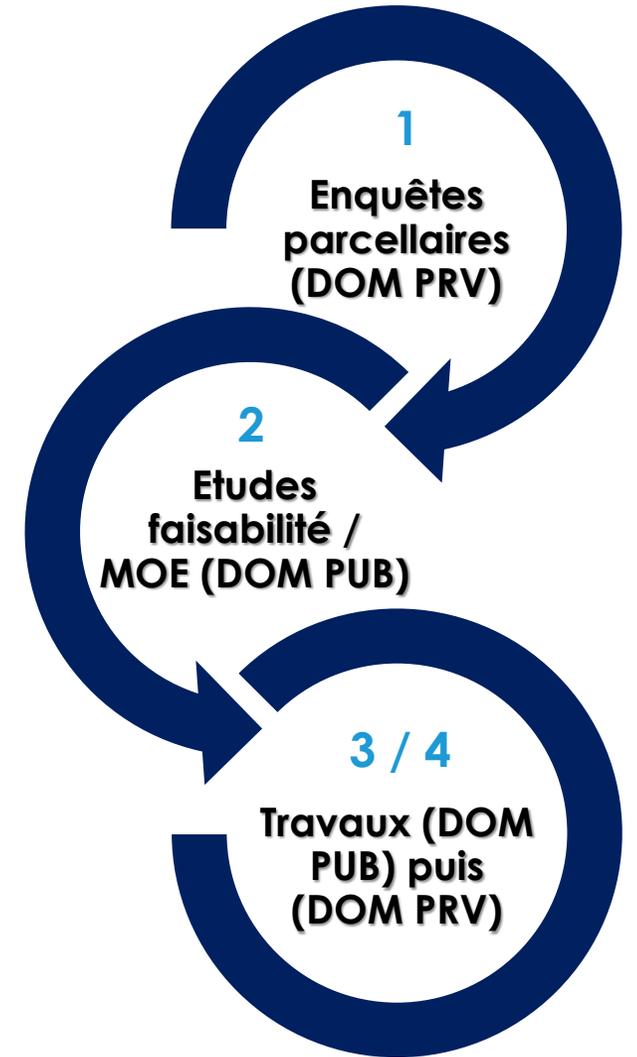
D'un point de vue pratique

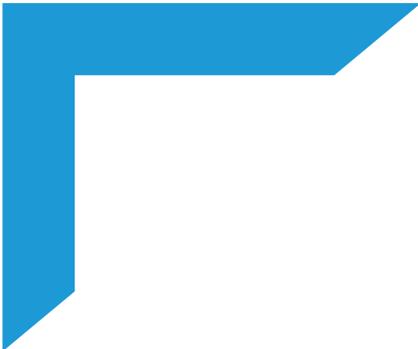


- ▲ Essais aux colorants sur les points d'eaux → nécessite l'accès à l'intérieur de l'habitation
- ▲ Vérification visuelle des écoulements → nécessite l'accès aux ouvrages (regards, trappes, ...)
- ▲ Rapport de visite complété par technicien et co-signé propriétaire / technicien
- ▲ Limites de prestations SIARE / Riverain : travaux intérieurs exclus (hors caves, sous-sols non-revêtus, vide sanitaires (si accessibles))

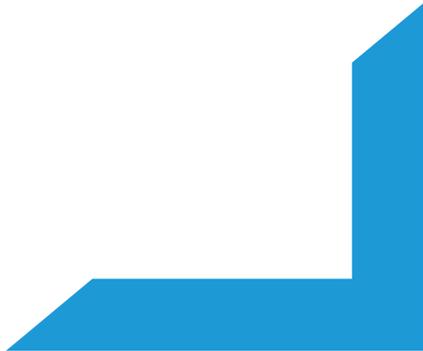
Importance des enquêtes parcellaires

- ▲ Etape n°1 dans le processus de mise en séparatif des réseaux
- ▲ Nous permettent de définir la faisabilité technique du projet (vérification altimétries / croisements / tracés / ...)
- ▲ Vous permettent de disposer d'un rapport contrôle de conformité (avec plan coté) valable 2 ans
- ▲ Visites « gratuites » pour les riverains → financées par le SIARE et l'Agence de l'Eau
- ▲ Vous ouvrent la possibilité d'adhérer à l'opération groupée sous maîtrise d'ouvrage déléguée au SIARE (phase travaux)





Déroulement des travaux de mise en conformité



Passage à la phase travaux



Suite à la réalisation des travaux en domaine public, les travaux de mise en conformité en domaine privé sont une **obligation légale** pour chaque propriétaire (*article L1331-1 du Code de la Santé Publique*)

△ Afin d'assister techniquement et financièrement les riverains dans cette démarche, le SIARE met à disposition des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage, sur la base du volontariat :



Subvention pouvant aller jusqu'à 4 200 €



Maitre d'OEuvre et Entreprise spécialisés



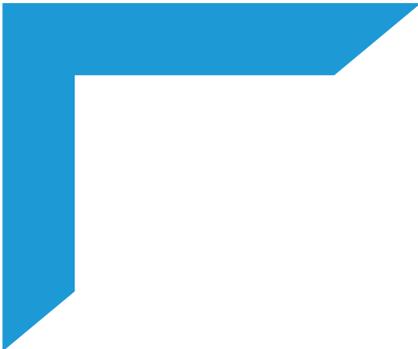
Garanties décennales

△ En cas de non-adhésion à l'opération groupée sous conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage :

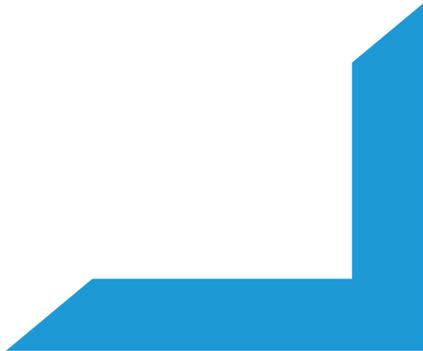
Impossibilité d'accéder aux subventions

Travaux à réaliser sous 2 ans

Contrôle de conformité à fournir



Calendrier prévisionnel



Calendrier prévisionnel

Le planning* :

* dates indicatives, susceptibles d'être modifiées

DOMAINE PUBLIC

DOMAINE PRIVÉ

Sept 2022 à juil 2023

Sept 2023 à juin 2025

Oct 2022 à janv 2023

Sept 2023 à juin 2024

1^{er} semestre 2025



Etudes préalables



Etudes et travaux



Enquêtes domiciliaires
(dans les habitations)



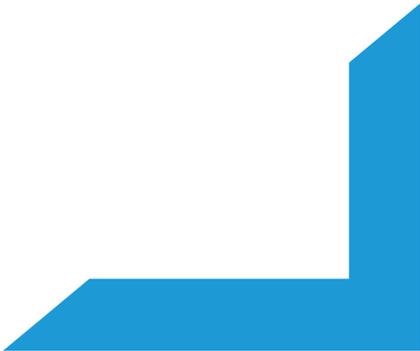
Conception et conventions



Début des travaux
(durée : env 18 mois)



Prises de RDV



Prises de RDV

 Par téléphone ou mail

Contact AMODIAG Environnement



02.32.77.34.48

secretariat-sn@amodiag.com

Merci de votre attention